



Conseil général du 24 juin 2014

Rapport n° 9
du Conseil communal

5. Sous réserve d'acceptation par l'assemblée bourgeoise de Vicques, décider et voter l'acquisition d'une forêt, parcelle 3131 du ban de Val Terbi (Vicques), d'une contenance de 15'510 m², située au lieu-dit "Sous Rosé", propriété de Monsieur Maurice Charmillot de Dompierre, pour la somme de Fr. 46'000.- + frais de notaire; donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires

L'acquisition de la parcelle de forêt 3131 du ban de Vicques est soumise à votre examen et à votre approbation.

Il s'agit d'une parcelle en nature de forêt, d'une contenance de 15'510 m², située au lieu-dit "Sous Rosé" à Vicques. Elle est actuellement la propriété de Monsieur Maurice Charmillot de Dompierre.

Le prix de vente a été arrêté après négociations avec le propriétaire tout en tenant compte de l'évaluation effectuée par le garde-forestier en charge du secteur. L'estimation de ce dernier tient compte de l'accroissement effectif durant les trois dernières années.

Le volume sur pied a été estimée à 373 m³/ha de résineux et 232 m³/ha de feuillus pour un total de Fr. 47'630.-. De ce montant, peuvent être éventuellement déduits des soins culturaux estimés à Fr. 2'000.-, ce qui nous donne un total de Fr. 45'630.-.

Sur proposition de la commission bourgeoise de Vicques, le prix de l'achat a été fixé, par le Conseil communal, à Fr. 46'000.-, frais de notaire en sus.

Cette transaction requiert l'approbation de l'Assemblée bourgeoise de Vicques ainsi que celle du Conseil général.

En effet, selon le règlement d'organisation (art. 29, alinéa 13), le Conseil général statue sur les actes juridiques relatifs à la propriété foncière lorsque le prix ou l'estimation est supérieur à 0,5 % des charges du budget de fonctionnement de l'année en cours, mais ne dépasse pas les 10 % des charges dudit budget, ce qui est présentement le cas.

L'assemblée bourgeoise statuera sur cette acquisition le 16 juin prochain attendu qu'elle est compétente pour les actes juridiques portant sur la propriété.

Le Conseil communal vous recommande d'approuver l'acquisition de cette forêt, aux conditions mentionnées.

6. Ratification des dépassements budgétaires et approbation des comptes municipaux et bourgeois de l'exercice 2013 de la Commune de Val Terbi

Comptes 2013

Ces comptes sont les premiers de la commune de Val Terbi.

Ils ont été vérifiés pour la première fois par une fiduciaire pour la partie municipale. Par contre, les comptes des trois bourgeoisies ont été vérifiés par la Commission de gestion, de vérification des comptes et des finances, ci-après (CGVF).

La commune boucle l'exercice 2013 sur un déficit de 253'000 francs alors que le budget prévoyait une perte de 214'000 francs.

Une corrélation entre le résultat et le budget est difficile cette année, marquée par des éléments particuliers et uniques. En effet, suite aux recommandations de la fiduciaire, ce résultat (comme l'année passée sur Vicques) est marqué par **d'importantes dépréciations comptables** qui ont un fort impact sur les comptes. De plus, par rapport au budget, il faut aussi noter une **méthode différente de comptabilisation de l'allocation de fusion**.

Allocation de fusion (rubrique 0875 du compte de fonctionnement)

En 2103, Val Terbi a touché l'entier de l'allocation de fusion, qui s'élève à environ 6 x 222'000 francs, soit 1,32 million.

Le budget 2013 prévoyait l'utilisation du 1/6^{ème} de la somme soit 222'000 francs. Cependant, les directives du Service des communes ont amené un changement dans la méthode de comptabilisation.

Au final, 4/6^{ème} de l'allocation ont été portés au compte de fonctionnement sur cet exercice comptable, dont 3/6^{ème} immédiatement utilisés pour l'amortissement des dettes. 2/6^{ème} ont été mis en réserve pour 2014 et 2015). Comme on peut le lire plus loin dans ce message, la convention de fusion a été largement respectée puisque le remboursement de dettes a nettement dépassé l'objectif minimal contractuel de 666'000 (soit la moitié de l'allocation).

Suite à ces modifications, le compte de fonctionnement a "bénéficié" d'un surplus d'argent de 666'000 francs, par rapport au budget.

Dépréciations comptables uniques

Les comptes 2013 ont été contrôlés de manière détaillée par Revicom. Dans son rapport d'audit, le bureau fiduciaire a proposé au Conseil communal des corrections de même que des dépréciations complémentaires afin de régulariser l'actif du bilan où des valeurs étaient surestimées. Ci-après, la liste des principales mesures que le Conseil communal (ci-après le CC) a adoptées pour les comptes 2013 :

1. dépréciations sur les immeubles du patrimoine financier : 175'000.- (bilan 123.01)
2. dépréciation complémentaire sur lotissement Geneveret Nord : 346'800.- (bilan 123.03)
3. dépréciation sur la ZARD : 74'800.- (bilan 123.07)
4. dépréciation complémentaire sur la Z.I. La Romaine 110'000.- (bilan 123.02) *(le solde de 110'000 francs est à prévoir en 2014)*

5. correction Action sociale, part communale : 483'000 francs (0650.361.01). Il s'agit d'une correction unique en 2013 qui permet de réajuster le solde au compte du bilan n°115.10 (Crèche Croqu'Lune).
6. *reclassement du patrimoine financier : 741'500.-, pas de modification en 2013, mais l'engagement du CC à amortir cette position en 10 ans (au maximum) à partir de 2014 (bilan 143.01)*

Les mesures ci-dessus, purement comptables, n'ont pas d'effet sur les liquidités communales. Cependant, elles impactent lourdement le compte de fonctionnement en le chargeant de 1,27 million de francs.

Cet assainissement du bilan, bien qu'ayant un impact négatif sur le résultat comptable de notre entité, est nécessaire pour permettre une conduite transparente et plus professionnelle de la commune. Cela nous permettra en particulier d'effectuer nos amortissements en respectant le décret cantonal. De plus, les planifications financières futures pourront s'établir sur des bases comptables solides.

Evolution de l'endettement (hors services communaux)

En 2013, notre commune a continué son effort de désendettement, aidée en cela par l'apport de l'allocation de fusion. Les chiffres ci-dessous sont issus du rapport JU sur les finances communales disponible à l'adresse suivante :

<http://www.jura.ch/DSA/COM/Rapports-sur-les-finances-communales/Rapports-sur-les-finances-communales.html>

Avant la fusion les chiffres correspondent à la compilation des 3 anciennes communes.

Année	2000	2005	2010	2012	2013
Endettement brut	13'000'000.-	17'160'000	17'830'000.-	15'530'000.-	12'040'000
Dette par habitant	5'000.-	6'600.-	6'900.-	6'000.-	4'700.-

En 2013, l'important ratio de l'endettement par rapport aux revenus s'élevait à 124% (notre dette correspond 1,24 fois l'ensemble de nos revenus annuels). Ce ratio, très important pour obtenir du financement auprès des banques, est actuellement qualifié de moyen.

Il s'agit de considérer ces chiffres avec beaucoup de prudence, étant donné les nombreuses corrections apportées au bilan ces deux dernières années. Cependant la tendance est résolument positive.

Dépassements budgétaires : à ratifier

Pour la liste voir l'annexe aux comptes. Explications, dans l'ordre :

- **Agglomération**, suite à l'intervention de la fiduciaire, l'entier des frais liés à l'agglomération doit être porté au compte de fonctionnement;
- **Eau, énergie** : explosion des coûts suite à l'hiver froid, le CC va étudier cette problématique économique/écologique à moyen terme;
- **Correction action sociale** (crèche) : déjà évoqué

- **Dépréciations** : déjà évoqué
- **Eliminations de débiteurs** : recommandation de la fiduciaire
- **Diminutions PP** (impôts des personnes physiques) : certains montants concernant les impôts sont très difficiles à budgéter.

Appréciation du résultat

Les assainissements issus de l'audit de la fiduciaire et l'allocation de fusion rendent l'interprétation du résultat 2013 particulièrement complexe. Le calcul de la marge d'autofinancement selon les standards cantonaux n'a pas de sens. En conséquence, la fiduciaire a re-traité nos comptes afin de connaître nos flux financiers.

Le cash flow* généré par la commune s'est élevé à 1'217'000 francs. Cependant, pour avoir une idée réelle de notre capacité financière, il convient de soustraire à cette somme l'allocation de fusion (4/6^{ème} en 2013), donc :

$$1'217'000 - 888'000 = \underline{\underline{329'000.- \text{ francs}}}$$

Cette somme de 329'000 francs permet d'obtenir une indication financière, hors éléments extraordinaires. Ce contrôle supplémentaire montre que notre flux est positif, nous ne devons pas emprunter "pour vivre". Cependant, on constate tout de même que la somme à disposition de l'entité est insuffisante au regard des besoins futurs.

**Selon wikipédia : Le cash-flow disponible (Free cash flow), ou plutôt la liquidité, est le flux de trésorerie disponible (FTD). Il correspond à la portion liquide de la capacité d'autofinancement obtenue dans l'année et qui n'est pas affectée à l'achat de nouveaux éléments d'actif (investissements) ou au remboursement des échéances normales d'emprunts.*

A noter encore :

- Globalement l'imposition a rapporté 295'000 de plus que la somme budgétée;
- La maîtrise des dépenses est très bonne (très peu de dépassements au sein des rubriques budgétaires);
- Le service des ordures boucle avec un large déficit de 43'000 francs. Les mesures déjà prises par le CC et l'harmonisation des taxes en 2014 devraient permettre une rapide amélioration de la situation.

Bourgeoisies

- Montsevelier : excédent de produits de 21'922.- francs
- Vermes : excédent de produits de 29'376.- francs
- Vicques : excédent de produits de 213'840.- francs

Conclusion

Les comptes 2013 ont été révisés par Revicom pour la municipalité et par la CGVF pour les bourgeoisies. La CGVF recommande l'acceptation de l'ensemble sous la forme qui vous est soumise. Le CC a accepté les comptes tels que présentés ainsi que les dépassements de budget dans sa séance du 13 mai 2014.

Le Conseil communal vous invite à accepter les comptes 2013 et à ratifier les dépassements budgétaires.

Vicques, le 2 juin 2014

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Michel Brahier
Président

Catherine Marquis
Secrétaire